

## REGLEMENT PARTICULIER

# 41<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU PAYS AVALLONNAIS 07 et 08 mars 2020

### PROGRAMME DU RALLYE

• Parution du règlement	18 janvier 2020
• Ouverture des inscriptions	18 janvier 2020
• Clôture des inscriptions	02 mars 2020 à minuit
• Parution du carnet d'itinéraire (road-book)	01 mars 2020
• P.C. du Rallye : Hôtel Gouvenain à Avallon	07 mars 2020 à partir de 10h00
• Vérifications administratives	07 mars 2020 de 07h00 à 12h15
• Vérifications techniques	07 mars 2020 de 07h15 à 12h45
• 1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	07 mars 2020 à 12h00 à l'Hôtel de Gouvenain à Avallon
• Publication des équipages admis et des heures et ordre de départ de la 1 <sup>ère</sup> étape	07 mars 2020 à 13h30
• Départ du 41 <sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais	07 mars 2020 à 14h30 Parking du Cimetière à Avallon
• Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape	07 mars 2020 à 20h00 Parking du Cimetière à Avallon
• Publication des résultats partiels de la 1 <sup>ère</sup> étape et des heures et ordre de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape	07 mars 2020 à 23h00 Parking du Cimetière à Avallon
• Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape	08 mars 2020 à 08h00 Parking du Cimetière à Avallon
• Arrivée du 41 <sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais et vérifications finales	08 mars 2020 à 14h00 Parking du Cimetière à Avallon Au plus tard 30' après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent
• Publications des résultats du rallye	Sur le podium
• Remise des prix	Sur le podium

- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard des Rallyes Français.
- Le 41<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais est organisé suivant ces dispositions.
- Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Français 2020.
- Les articles et sous-articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A. des Rallyes Français 2020.

## ARTICLE 1 ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AVALLON AUTO SPORT organise les 07 et 08 mars 2020 un rallye dénommé :

### 41<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais

Le présent règlement a été reçu par le L.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté.

Permis d'organisation

**L.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté n° 02-06** en date du **25/11/2019**.

Comité d'organisation

Présidente : Brigitte DRÉAU

Membres : Brigitte DESNOYERS, Sébastien BEAURIN, Claude BERNARD, Enrique DA SILVA, Vincent VOIRIN.

Le secrétariat permanent du rallye se trouve : Avallon Auto Sport chez Brigitte DRÉAU

38 rue du Pavillon 89380 Appoigny

tel : 06 82 42 72 97 - courriel : avallonautosport@free.fr

Permanence du rallye

Lieu : Hôtel Gouvenain, place des Odeberts à 89200 Avallon

Date : du samedi 07 mars 2020 à 10h00 au dimanche 08 mars 2020 à 20h00.

Organisateur administratif et technique

Nom : ASA Avallon Auto Sport

Siège social : 28 rue des Merciers à 89200 Avallon

Secrétariat permanent : 38 rue du Pavillon à 89380 Appoigny

#### 1.1 Officiels

<u>Collège des Commissaires Sportifs</u>	<i>Présidente</i>	Josiane CHARLEUX	0403	9434
	<i>Membres</i>	Florence HIRN	0411	128935
		Christine POYEN	0417	52820
<u>Direction de course</u>	<i>Directeur de course</i>	Christian HAMON	0408	29685
	<i>Directeur de course adjoint et VHC</i>	Thierry MOREL	1442	4906
	<i>Directeur de course délégué ES</i>	Joël JUGNIOT	1412	6813
	<i>Directeur de course délégué ES</i>	Jean-Michel PIGENET	0445	37172
	<i>Véhicule tricolore</i>	Hubert BENOIT	0411	3617
	<i>Véhicule info</i>	Thierry GIUDICI	*	*
	<i>Véhicule balai</i>	Philippe DRÉAU	0420	2281
	<i>Juge de faits</i> Tous les officiels du rallye sauf membres du collège			
<u>Parcs</u>	<i>Parcs : Fermé, Regroupement et Assistance</i>	Jean-Paul BROTTIER	0408	13533
		Gérard PORA	0418	57091
<u>ES 1, 3 : Chastellux et ES 5, 7 : Moulin Cadoux</u>	<i>Directeurs ES</i>	Jacky OLIVAIN	0324	3272
	<i>Directeur adjoint ES</i>	Jacky LEPEULE	0408	13663
	<i>Chronomètreur départ</i>	Karine LAUNAY	1504	53487
	<i>Chronomètreur arrivée</i>	Florent GILARDON	0414	162450
	<i>Médecin</i>	Dr Ramdane AOUNI	*	*
<u>ES 2, 4 : Vilaine – Le Meix et ES 6, 8 : Maany - Avallon</u>	<i>Directeurs ES</i>	Jean-Louis LAURENT	0413	3294
	<i>Directeur adjoint ES</i>	Laurent LEPLAT	0445	148301
	<i>Chronomètreur départ</i>	Nancy GIETZENDANNER	0318	220615
	<i>Chronomètreur arrivée</i>	Jacques SIGWALT	0411	11051
	<i>Chronomètreur arrivée</i>	Liliane VURPILLOT	0411	31083
	<i>Médecin</i>	Dr Vicentiu VOINEA	*	*
<u>Commissaires techniques</u>	<i>Responsable Membres</i>	Frédéric ALVAINES	0420	4342
		Claude BERNARD	0420	47151
		Marc CHARBONNEAU	0322	47435
		Bruno DIVERT	0445	40573
		Christian PERROT	0308	12848
<u>Chargé des Relations Concurrents</u>		Bernard SOUFFLET	0403	18577
		Daniel PENICHOT	1438	14887
		Marie-Anne COUVREUR	0417	298302
<u>Informatique et classements</u>		David & Michèle GUIBLAIN	0418	134494 & 163636
<u>Speaker</u>		Claude DUCOUDRAY	*	*

## 1.2 Eligibilité

Le 41<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais des 07 et 03 mars 2020 compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2020 (coef. 2)
- Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2020

## 1.3 Vérifications

### 1.3.1 Convocations

- Les horaires de convocation, à respecter scrupuleusement, seront communiqués sur le site de l'ASA : [www.avallon-auto-sport.com](http://www.avallon-auto-sport.com)

### 1.3.2 Vérifications administratives : Bureau Agriculture (route de Sauvigny le Bois à Avallon - tel 06 87 74 09 82)

- Samedi 07 mars 2020 de 07h00 à 12h15 selon votre convocation

### 1.3.3 Vérifications techniques : Dekra (ZA Grande Corvée à Avallon - tel 06 77 74 70 87)

- Samedi 07 mars 2020 de 07h15 à 12h45 selon votre convocation

### 1.3.12 Vérifications finales

- Les vérifications éventuelles seront effectuées au : Garage Eric DARIN (Ford Avallon)  
Route de Lyon à 89200 Avallon.
- Le taux horaire est de **60.00 € TTC**.

## ARTICLE 3 CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1 Demandes d'engagement - Inscriptions

#### 3.1.5 Engagements

Tout équipage qui désire participer au 41<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée accompagnée du paiement des droits d'engagement avant le :

**LUNDI 02 MARS 2020 à minuit** (cachet de la Poste faisant foi)

#### 3.1.10 Concurrents admis

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures** maximum (VHC et modernes confondues).

#### 3.1.11.1 Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **380 €** avec la publicité facultative des organisateurs
- **760 €** sans la publicité facultative des organisateurs.
- **360 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice
- **340 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage comportant 2 membres de l'ASA organisatrice
- Chèque à établir à l'ordre de : ASA Avallon Auto Sport. (les chèques ne seront pas encaissés avant le mardi suivant le rallye).

#### 3.1.12 Validité

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### 3.3 Ordre de départ

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye Moderne et ce lors des 2 étapes.

## ARTICLE 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

**4.1. Voitures autorisées:** Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

**4.2 Pneumatiques :** Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

### 4.3 Assistance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A et selon le road-book du rallye.

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

**Ajouter :** Aucune assistance (sauf l'équipage uniquement avec les moyens du bord) ne sera autorisée en dehors du parc d'assistance. Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions.

#### 4.3.5. Chauffe des pneumatiques

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

## ARTICLE 5 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

**5.1. Identification des voitures:** Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

#### 5.1. Publicité :

La publicité obligatoire est :

Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

La publicité facultative rachat est :

Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

## ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1 Description

Le 41<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays Avallonnais représente un parcours de 151.834 kms et se déroule en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales totalisant 40.000 kms. Les épreuves spéciales sont :

2x **Chastellux** (4.720 kms) 2x **Vilaine-Le Meix** (6.030 kms) 2x **Moulin Cadoux** (3.350 kms) 2x **Magny-Avallon** (5.900 kms)

L'itinéraire horaire figure à la fin de ce règlement.

### 6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Ajouter :

#### 6.2.5 Durée des reconnaissances :

Les reconnaissances, et non les essais, sont autorisées :

le **dimanche 01 mars 2020 de 08h00 à 19h00.**

le **vendredi 06 mars 2020 de 11h00 à 21h00.**

Le nombre de passages est limité à **3**.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2 Dispositions relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des Chefs de Poste sont : badge du rallye

Commissaires de route sont : badge du rallye

## ARTICLE 10 PRIX - COUPES

Les prix sont répartis de la façon suivante :

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Général	<b>360 €</b>	<b>230 €</b>	<b>160 €</b>	-	
Groupe <sup>(1)</sup>	<b>160 €</b>	<b>90 €</b> si plus de 5 partants	<b>50 €</b> si plus de 10 partants	-	
Classe <sup>(1)</sup>	<b>360 €</b>	<b>210 €</b> si plus de 3 partants	<b>160 €</b> si plus de 6 partants	<b>90 €</b> si plus de 9 partants	<b>50 €</b> si plus de 12 partants
Féminine <sup>(1)</sup>	<b>360 €</b>	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> Les prix par Groupe / Classe / Féminin seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 3 partants dans la catégorie concernée. Les prix sont cumulables.

De nombreuses coupes récompenseront les lauréats.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée. Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant le rallye.

**Nota :** S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA.